

Lille, le 23 mars 2018

La Rectrice de région académique Rectrice d'académie Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements d'enseignement privés du second degré liés à l'Etat par contrat

Objet : Procédure de nomination des maîtres de l'enseignement privé sous contrat - Année scolaire 2018/2019

- P.J.: Annexe n° 1 : accusé de réception de la candidature
 - Annexe n° 2 : demande de première affectation ou de mutation d'un professeur titulaire de l'enseignement public dans un établissement d'enseignement privé sous contrat
 - Annexe n° 3 : fiche de candidature à un emploi de contractuel
 - Notice technique à l'intention des candidats
 - Notice technique d'utilisation en établissement : « mouvement : traitement des services et candidatures » (pages 21 à 27)

Suite à la circulaire rectorale n° 18-381 du 12 mars 2018, je vous prie de trouver ciaprès les modalités relatives à la publication des emplois vacants et susceptibles de l'être et à l'appel de candidatures, au titre de l'année scolaire 2018/2019, pour les maîtres **exclusivement énumérés au 1^{er} paragraphe** (candidats).

Je vous informe par ailleurs que je vous ferai parvenir le 3 avril prochain la liste :

- des maîtres en perte de contrat, ainsi que ceux en perte d'heures du fait de fermetures de classes ou de sections, prioritaires dans le cadre de la procédure de nomination des maîtres,
- des maîtres admis aux concours et examens professionnels à la session 2017 (ou à une session antérieure) et des maîtres auxiliaires bénéficiaires d'une mesure de résorption de l'emploi précaire, affectés à titre provisoire en 2017/2018,
- des maîtres admis aux concours ou bénéficiaires d'une mesure de résorption de l'emploi précaire, ayant obtenu un contrat définitif après le 1^{er} septembre 2017, affectés à titre provisoire en 2017/2018,
- des maîtres affectés à titre provisoire en 2017/2018 suite à une demande de changement de discipline.

Une circulaire rectorale spécifique vous communiquera les dispositions relatives aux opérations de nomination des maîtres contractuels lauréats de concours dans une discipline différente de celle de leur contrat actuel et des maîtres délégués auxiliaires (en CDD ou en CDI) lauréats de concours.



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

> Département de L'Enseignement Privé

N°

18 4 0 1 Dossier suivi par

Solange Norek Bureau de Gestion des Contractuels 2nd degré-1 Téléphone 03 28 37 16 75

Courriel Ce.depseconddegre1@aclille.fr

Charlotte Boussemart Bureau de Gestion des Contractuels 2nd degré-2 Téléphone 03 28 37 16 90

Courriel <u>ce.depseconddegre2@ac-</u> lille.fr

> Rectorat de Lille 20 rue Saint Jacques BP 709 59 033 Lille Cedex

1 Candidats

ATTENTION : La *procédure détaillée dans cette circulaire concerne uniquement* les maîtres qui sont dans l'une des situations suivantes :

- maître en contrat définitif en fonctions¹ dans l'académie de LILLE, prioritaire, dont le service est supprimé ou réduit (dès la 1ère heure),
- maître en contrat définitif en fonctions¹ dans l'académie de LILLE en 2017/2018, demandant une mutation,
- ③ maître en contrat provisoire en fonctions¹ dans l'académie de LILLE, suite à l'admission au CAFEP, au CAER, au concours réservé, à l'examen professionnel ou bénéficiaire d'une mesure de résorption de l'emploi précaire, affecté à titre provisoire en 2017/2018,
- maître en contrat définitif en fonctions¹ dans l'académie de LILLE en 2017/2018, affectés à titre provisoire suite à une demande de changement de discipline,
- Imaître en contrat définitif dans l'académie de LILLE désirant retrouver un contrat, soit suite à une cessation de fonctions antérieure au 31 août 2009, soit suite à une mise en disponibilité obtenue après le 1^{er} septembre 2009,
- (6) maître en contrat provisoire en fonctions¹ dans une autre académie que Lille, suite à l'admission au CAFEP, au CAER, au concours réservé, à l'examen professionnel ou bénéficiaire d'une mesure de résorption de l'emploi précaire, affecté à titre provisoire en 2017/2018,
- maître en contrat définitif en fonctions¹ dans une autre académie que Lille en 2017/2018 et demandant une mutation,
- (8) maître en contrat définitif dans une autre académie que Lille, désirant retrouver un contrat, soit suite à une cessation de fonctions antérieure au 31 août 2009, soit suite à une mise en disponibilité obtenue après le 1^{er} septembre 2009,
- Imaître en contrat définitif de l'enseignement privé sous contrat agricole issu des deuxième et quatrième catégories de l'enseignement privé sous contrat agricole (respectivement échelles de rémunération des professeurs certifiés et PLP) demandant une affectation dans un établissement d'enseignement privé sous contrat avec l'éducation nationale
- maître titulaire de l'enseignement public dans l'académie de Lille demandant une affectation dans un établissement d'enseignement privé sous contrat.

¹ **Maître en fonctions** : concerne le maître exerçant effectivement ses fonctions, ainsi que le maître bénéficiant de l'un des congés ci-après : congé de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de maternité ou d'adoption, congé de formation professionnelle, congé parental ou disponibilité (uniquement si l'emploi est protégé pour ces deux derniers cas).

2 Publication et consultation des emplois

Les emplois publiés vacants et susceptibles de l'être pourront être consultés par tous (maîtres et chefs d'établissement) du lundi 9 avril 2018 au vendredi 20 avril 2018 minuit :

sur INTERNET :

- adresse : <u>https://eduline.ac-lille.fr/mvtprive/</u>
- cliquer sur « publication des services vacants ».

La consultation des emplois peut se faire soit par discipline soit par commune puis par établissement. Le module Internet permet aux candidats d'accéder à l'ensemble des postes offerts au mouvement.

Des emplois correspondant à des services inférieurs à un demi-horaire et n'ouvrant pas droit à contrat sont également publiés, afin de permettre aux maîtres contractuels de compléter leur service (dans la limite de leur obligation réglementaire de service). Il leur est également possible de postuler plusieurs de ces services et d'obtenir un contrat par agrégation de ceux-ci (voir 3.2 Affectation sur les emplois).

3 Saisie des vœux par les maîtres

Durant la période de publication des emplois, c'est-à-dire du **lundi 9 avril 2018 au vendredi 20 avril 2018 minuit**, les maîtres pourront formuler leurs vœux :

sur INTERNET :

- adresse : <u>https://eduline.ac-lille.fr/mvtprive/</u>
- puis cliquer sur « saisie des vœux ».

ET

par fiche(s) de candidature(s) adressée(s) à chaque chef d'établissement d'accueil en deux exemplaires, accompagnée(s) des pièces justificatives (par exemple copie du dernier contrat d'enseignement).

Cette fiche de candidature (annexe nº 3) sera remise :

- pour les maîtres allant du ① au ④inclus (énumérés au paragraphe 1 candidats) : par les chefs d'établissement
- pour les maîtres allant du ⑤ au ⑥ inclus (énumérés au paragraphe 1 candidats) : par le Département de l'Enseignement Privé du Rectorat de LILLE sur demande du maître concerné (tél : 03.28.37.16.75 ou à ce.depseconddegre1@ac-lille.fr).

La saisie des vœux sur INTERNET est obligatoire, mais elle ne dispense pas de la transmission de la fiche de candidature auprès des chefs d'établissements privés.

Les chefs d'établissement accusent réception des dossiers de candidature à l'aide de *l'annexe n° 1* ci-jointe.

3.1 Procédure de saisie des vœux sur Internet (pour les seuls maîtres précédemment énumérés : contractuels définitifs ou provisoires)

Il est indispensable de suivre scrupuleusement la procédure affichée à l'écran et décrite dans la « notice technique à l'intention des candidats » ci-jointe.

Deux cas possibles :

- les candidats de l'académie de LILLE (maîtres contractuels de l'enseignement privé) utilisent leur NUMEN et choisissent un mot de passe,
- les candidats maîtres contractuels extérieurs à l'académie de LILLE, les maîtres de l'enseignement public, les maîtres de l'enseignement agricole ainsi que les maîtres de l'académie qui, en cessation de fonctions depuis au moins la rentrée 2003, n'ont pas de NUMEN choisissent un mot de passe : un code d'accès leur sera attribué au cours de la connexion.

Ils pourront alors formuler des vœux, en modifier le rang ou en supprimer. Le nombre de vœux est limité à 25.

Les vœux sont classés dans l'ordre de la saisie. Cet ordre peut être modifié à l'aide des icônes de la 1^{ère} colonne.

La saisie par le candidat de son ancienneté de service dans l'Education Nationale est obligatoire.

3.2 Affectation sur les emplois.

Sauf avis contraire du maître, l'administration nomme selon les vœux de l'intéressé, sur un emploi vacant plutôt que sur un emploi susceptible d'être vacant.

Un maître peut postuler plusieurs services n'ouvrant pas droit à contrat. S'il est retenu par les chefs d'établissement concernés et que la somme des services atteint le droit à contrat (au moins la moitié de l'Obligation Réglementaire de Service), il sera procédé par mes services à l'agrégation des emplois pour ouvrir le droit à contrat.

3.3 Particularités sur les candidatures

3.3.1 La spécificité des Sciences industrielles de l'ingénieur (SII) en lycée général et technique :

Peuvent postuler sur les supports de Technologie (L1400), les maîtres dont la discipline de recrutement est :

L1400 Technologie,

L1411 Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction,

L1412 Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie,

L1413 Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique,

L1414 Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique.

Le tableau ci-dessous synthétise les possibilités de postuler dans les différentes options pour les candidats au mouvement classés dans l'échelle de rémunération des professeurs agrégés dans la discipline Sciences industrielles de l'ingénieur :

	Discipline de recrutement - Agrégation			
Discipline de l'emploi	1414A 1415A		141 <mark>6</mark> A	
publié	SII Ingénierie mécanique	SII Ingénierie électrique	SII Ingénierie des constructions	
L1400 Technologie	Oui	Oui	Oui	
L1411	Non	Non	Oui	
L1412	Non	Oui	Oui	
L1413	Non	Oui	Non	
L1414	Oui	Non	Non	

Le tableau ci-dessous synthétise les possibilités de postuler dans les différentes options pour les candidats au mouvement classés dans l'échelle de rémunération des professeurs certifiés dans la discipline Sciences industrielles de l'ingénieur :

	Discipline de recrutement - CAPET			
Disciplina da	1411E	1412E	1413E	1414E
l'emploi publié	SII Architecture et construction	SII Energie	SII Information et numérique	SII Ingénierie mécanique
L1400 Technologie	Oui	Oui	Oui	Oui
L1411	Oui	Non	Non	Non
L1412	Non	Oui	Non	Non
L1413	Non	Non	Oui	Non
L1414	Non	Non	Non	Oui

3.3.2 La spécificité de l'éducation spécialisée

Peuvent postuler un emploi d'enseignant spécialisé du premier degré, les maîtres titulaires du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) devenu par décret du 10 février 2017 le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

4 Saisie des avis des chefs d'établissement sur les candidatures

Pendant la période de publication et d'inscription des maîtres, du **lundi 9 avril 2018 au vendredi 20 avril 2018**, les chefs d'établissement pourront consulter les vœux des candidats formulés dans leurs établissements mais ne pourront en aucun cas saisir leurs avis.

Les écrans seront identiques à ceux pour le traitement des candidatures mais uniquement en consultation. Les chefs d'établissement peuvent visionner le dossier de chaque candidat.

Les chefs d'établissement enregistrent leurs avis sur les candidatures des maîtres du lundi 23 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 minuit. (Connexion au portail <u>https://eduline.ac-lille.fr/</u> selon la procédure habituelle).

Le serveur INTERNET sera **définitivement fermé le vendredi 18 mai minuit**. Il ne sera plus possible de saisir ou de modifier les avis. Les candidatures pour lesquelles l'avis du chef d'établissement n'aura pas été saisi ne pourront être prises en compte.

Pour émettre un avis sur un candidat, il faut cliquer sur son nom, prénom. La saisie, pour le service concerné et pour un candidat, peut s'effectuer soit par :

- « retenu » avec un rang de classement obligatoire et éventuellement un motif,
- « non retenu » avec, obligatoirement, le motif du refus.

Vous trouverez ci-joint la notice technique expliquant la procédure (pages 21 à 27).

Il convient d'indiquer, le cas échéant, si l'avis est en accord avec la commission académique de l'emploi.

Toutes les candidatures seront classées, les candidatures non classées devront être refusées avec un motif obligatoire.

J'attire votre attention sur le fait que les motifs que vous saisissez (soit pour retenir, soit pour refuser un candidat) apparaissent sur les documents transmis aux membres de la Commission Consultative Mixte Académique.

Précisions concernant la classification des priorités de l'emploi :

1- Maîtres contractuels dont le service est supprimé ou réduit à un volume d'heures inférieur à celui de l'année précédente, dès la 1^{ère} heure.

Sont assimilés aux maîtres dont le service est réduit ou supprimé :

- les maîtres qui ont bénéficié l'année précédente d'une priorité mais dont la situation n'a pu être réglée,
- les chefs d'établissement, les chefs d'établissement adjoints et les chargés de formation des maîtres qui souhaitent reprendre un service d'enseignement,
- les maîtres à temps partiel autorisé ou à temps incomplet qui souhaitent reprendre une activité à temps complet,
- les maîtres occupant un support ASH non titulaires du CAPPEI ou d'une certification équivalente ou non-inscrits en formation CAPPEI et dont l'emploi est confié à un maître titulaire du CAPPEI ou d'une certification équivalente ou inscrits en formation CAPPEI.

2- Maîtres titulaires d'un contrat définitif candidats à une mutation.

Les maîtres candidats à une mutation bénéficient également d'une priorité d'accès aux services vacants.

Sont assimilés aux maîtres titulaires d'un contrat définitif candidats à une mutation :

- les maîtres autorisés définitivement, pour motif médical, à exercer dans une autre échelle de rémunération ou dans une autre discipline (reconversion),
- les maîtres titulaires d'un contrat définitif résilié sur leur demande avant le 31 août 2009, pour un motif légitime ou bénéficiant d'une disponibilité accordée depuis le 1^{er} septembre 2009 qui souhaitent reprendre une activité d'enseignement ou de documentation.

Les chefs d'établissement transmettent au Rectorat, pour **le vendredi 18 mai 2018 délai de rigueur** (ne pas oublier les délais postaux), les fiches de candidature des maîtres et les pièces justificatives à l'adresse suivante:

> Rectorat de Lille Département de l'Enseignement Privé 20 rue Saint-Jacques BP 709 59033 Lille Cedex

Le 19 juin 2018, la Commission Consultative Mixte Académique (CCMA) se réunira pour émettre un avis sur les candidatures des maîtres.

Après la réunion de la CCMA du 19 juin prochain, un avis d'affectation sera envoyé à chacun des maîtres. Les chefs des établissements d'accueil ainsi que ceux des établissements d'origine en recevront un double pour information.

Les contrats seront établis dès réception du dossier administratif transmis par les maîtres qui reprennent après une interruption de service ou réclamé par mes services pour les maîtres venant d'une autre Académie.

5 Précisions particulières

L'attribution des contrats définitifs ne peut s'effectuer que dans le cadre de la procédure de nomination des maîtres.

5.1 Changement de discipline :

Si le maître demande une mutation pour une discipline différente de celle de son contrat d'enseignement actuel, il s'engage à accepter la mise en œuvre de la procédure de changement de discipline subordonnée à l'avis du corps d'inspection pédagogique compétent. Il sera nommé à titre provisoire pour la prochaine année scolaire.

5.2 Services complémentaires :

Le maître à temps incomplet ou à temps partiel autorisé qui souhaite compléter son service dans un autre établissement ou une autre discipline doit postuler en 1^{er} vœu son service actuel déclaré susceptible d'être vacant, ainsi que le nouveau service qu'il souhaite en complément.

Ceci s'applique aussi aux maîtres en perte de contrat ou en perte d'heures qui ont rempli et signé l'annexe B (concernés par les points 3, 4 ou 5 de l'annexe) de la circulaire rectorale n° 18-194 du 12 février 2018.

5.3 Passerelle avec l'enseignement privé agricole (décret du 26 juillet 2016) :

Les maîtres issus des deuxième et quatrième catégories de l'enseignement privé sous contrat agricole (respectivement échelles de rémunération des professeurs certifiés et PLP) peuvent être recrutés dans le second degré privé sous contrat. Dans le cadre du mouvement, ils sont classés derrière les maîtres en perte de contrat ou en réduction d'heures, puis les mutations, les lauréats aux concours externes, les lauréats aux concours internes, et enfin les candidats éligibles aux mesures de résorption de la précarité (article R 914- 77 du code de l'Education modifié par le décret n°2016-1021 du 26 juillet 2016).

5.4 Personnel enseignant titulaire du public (note de service ministérielle n° 94-252 du 21/10/94 parue au B.O.E.N. spécial n° 15 du 10/11/94) :

Les maîtres titulaires de l'enseignement public de l'académie de Lille qui sollicitent leur affectation dans un établissement privé sous contrat postulent un service d'enseignement à temps complet lors de la publication des emplois. Ils complètent *l'annexe n° 2* ci-jointe et l'adressent par la voie hiérarchique au Rectorat – Département de l'Enseignement Privé, revêtue de l'accord préalable du chef d'établissement privé d'accueil ainsi que de l'avis du chef d'établissement d'origine, pour le **18 mai 2018**.

Les enseignants du public ne peuvent se porter candidats que sur les postes effectivement vacants à l'issue du mouvement des maîtres du privé. La seule exception à cette règle concerne les postes en classes préparatoires profilés pour des agrégés, où en raison du nombre limité de maîtres du privé classés sur l'échelle de rémunération des agrégés susceptibles de se porter candidats, les enseignants agrégés du public peuvent également s'inscrire dans le mouvement, que les postes soient vacants ou susceptibles de l'être.

J'attire votre attention sur le fait que toute affectation de ces personnels dans l'enseignement privé est subordonnée à un accord des services rectoraux, au titre des contraintes de gestion dans l'enseignement public.

6 Rappel du calendrier

- du 9 avril au 20 avril 2018 minuit : publication des emplois
- du 9 avril au 20 avril 2018 minuit : saisie des vœux des maîtres (pour les seuls maîtres précédemment énumérés : contractuels définitifs ou provisoires)
- du 9 avril au 20 avril 2018 minuit : consultation des candidatures par les chefs d'établissement
- du 23 avril au 18 mai 2018 minuit : saisie des avis des chefs d'établissement sur les candidatures
- pour le 18 mai 2018 dernier délai (en tenant compte des délais d'acheminement) : transmission au Rectorat – Département de l'Enseignement Privé des fiches de candidatures des maîtres accompagnées des pièces justificatives (copie du contrat), de *l'annexe n° 2* pour les maîtres titulaires de l'enseignement public qui sollicitent leur affectation ou leur mutation dans un établissement privé sous contrat
- le 19 juin 2018 : réunion de la C.C.M.A.
- à partir du 21 juin 2018 : transmission dans les établissements des avis d'affectation des maîtres entrants et partants.

Vous voudrez bien porter cette circulaire à la connaissance de tous les maîtres présents ou en congé de votre établissement. J'attire votre attention sur les dispositions qui vous ont été rappelées dans la circulaire rectorale n° 10-304 du 30 novembre 2015, relative à l'affichage des textes administratifs dans les locaux scolaires.

Mes services restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation Le Secrétaire Général de l'académie

Dominique MARTINY

Je

ANNEXE 1 :

ACCUSE DE RECEPTION

DE LA CANDIDATURE

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

de M

soussigné(e) Monsieur		Directeur
-----------------------	--	-----------

Madame Directrice

de l'établissement d'enseignement privé sous contrat dénommé :

.....

accuse réception de votre candidature à l'emploi publié dans mon établissement

Vacant
susceptible d'être vacant
N° de publication :
Discipline :

Fait à, le

Signature et nom du chef d'établissement

ANNEXE 2 : DEMANDE DE PREMIERE AFFECTATION OU DE MUTATION D'UN PROFESSEUR TITULAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DANS UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

(à transmettre à l'adresse ci-dessus pour le **18 mai 2018** dernier délai sous couvert du chef d'établissement d'exercice en 2017/2018)

ETAT CIVIL	NUMEN////////////
NOM d'usage Nom patronymique : Adresse personnelle	PRENOM :
N° de téléphone ://///	/

SITUATION ADMINISTRATIVE AU MOMENT DE LA DEMANDE

GRADE	DISCIPLINE :
ETABLISSEMENT :	.relevant de l'Académie de :
Service d'enseignement assuré en 2017/2018 :	
Indiquer si vous bénéficiez d'une situation particulière	(temps partiel, reprise après congé parental) :

AFFECTATION DEMANDEE DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

(sur un emploi à temps complet même si l'enseignant bénéficie d'un temps partiel en 2017/2018)

ETABLISSEMENT : DISCIPLINE : Le professeur a-t-il postulé dans l'enseignement public au titre de 2018/2019 : DOUI DON

Date : Signature du postulant :

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur de l'établissement privé sous contrat dénommé :
déclare donner son accord préalable à l'affectation de dans son établissement, sur un service complet de/ème dans la disciplineà la rentrée scolaire 2018/2019. Date : Signature et cachet du chef d'établissement privé :

Avis du chef d'établissement d'origine : Date :.... Signature et cachet du chef d'établissement :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et financière de votre dossier. Le destinataire des données est le Rectorat de Lille. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Rectorat de Lille 20, rue Saint Jacques BP 709 59000 LILLE.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

ANNEXE 3 ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 FICHE DE CANDIDATURE A UN EMPLOI DE CONTRACTUEL DANS UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT DE L'ACADEMIE DE LILLE

Cocher la catégorie correspondant à la situation actuelle :

a maître en contrat définitif en fonctions dans l'académie de LILLE prioritaire perte de contrat ou d'heures

□ maître en contrat définitif en fonctions dans l'académie de LILLE en 2017/2018 demandant une mutation

maître en contrat provisoire en fonctions dans l'académie de LILLE suite à l'admission au CAFEP, au CAER, au concours réservé, à l'examen professionnel ou bénéficiaire d'une mesure de résorption de l'emploi précaire et affecté à titre provisoire dans l'académie de LILLE en 2017/2018

maître en contrat définitif en fonctions dans l'académie de LILLE en 2017/2018, affecté à titre provisoire suite à un changement de discipline

a maître en contrat définitif dans l'académie de LILLE désirant retrouver un contrat après une cessation de fonctions ou disponibilité (1)

maître en contrat provisoire en fonctions dans une autre académie suite à l'admission au CAFEP, au CAER, au concours réservé, à l'examen professionnel ou bénéficiaire d'une mesure de résorption de l'emploi précaire et affecté à titre provisoire en 2017/2018

□ maître en contrat définitif en fonctions dans une autre académie en 2017/2018 et demandant une mutation (1)

maître en contrat définitif dans une autre académie désirant retrouver un contrat après une cessation de fonctions ou disponibilité (1)
maître de l'enseignement agricole (1)

a maître titulaire de l'enseignement public (académie de Lille) demandant une affectation dans un établissement privé sous contrat (2)

(1) Joindre une copie du contrat d'enseignement, l'arrêté de fin de fonctions ou de mise en disponibilité.

(2) Joindre l'annexe n°2 de la présente circulaire

IMPORTANT :

Si vous étiez en contrat provisoire au moment de votre cessation de fonctions, vous ne pouvez plus retrouver un contrat.
Si vous postulez une discipline différente de celle de votre contrat actuel, vous vous engagez dans une procédure de changement de discipline soumise à l'avis du corps d'inspection pédagogique compétent et serez affecté(e) à titre provisoire en 2018/2019.

1 - ETAT CIVIL DU CANDIDAT		
NOM d'usage	NUMEN _/_/_/_/_/_/_/_/_/_/	_/_/_/_/_/_Nationalité
NOM patronymique	Prénom	Date de naissance///
Adresse personnelle N° de téléphone :////		

2 - SITUATION ADMINISTRATIVE DU CANDIDAT

Contrat définitif ou provisoire depuis le	Grade	Echelon Service/	18 ou 20 ou 36
en (discipline)à temp Académie :	s partiel OUI/NON (1) Dernier	établissement d'exercice :	

S'il ne vous est pas possible d'avoir un temps complet dans l'académie de LILLE : vous privilégiez un temps incomplet ou temps partiel dans l'académie de LILLE

de LILLE OUI / NON (1)

- vous souhaitez participer aux procédures d'affectation nationales et être affecté(e) dans une autre académie OUI / NON (1)
- (1) rayer la mention inutile

MOTIF DE LA DEMANDE DE MUTATION

Raisons personnelles	Recherche d'un temps complet	Recherche d'un temps partiel ou incomplet
Rapprochement de conjoint	Rapprochement de domicile	Changement de discipline par inspection
Changement de discipline par concours	Autres (à préciser)	

3 - VOEUX DU CANDIDAT (Classés par ordre préférentiel, le nombre de vœux est limité à 25, indiquer la suite au verso si nécessaire) Mettre des accolades si un agrégat est souhaité entre plusieurs emplois

N° de l'emploi publié	Nombre d'heures	Discipline de l'emploi publié	Etablissement	

A transmettre auprès de chaque Chef d'établissement d'accueil en 2 exemplaires pour le 23 avril 2018 au plus tard.

	Je soussigné, Chef d'Etablissement
Je soussigné(e) atteste sur l'honneur remplir les conditions	duPrivé,
exigées pour l'emploi sollicité.	déclare avoir pris connaissance de l'intention de muter de (nom du candidat)
Fait à	Fait à
Signature du candidat	Signature du Chef de l'Etablissement d'origine

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et financière de votre dossier. Le destinataire des données est le Rectorat de Lille. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Rectorat de Lille 20, rue Saint Jacques BP 709 59000 LILLE.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

MOUVEMENT 2018 DES MAITRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

NOTICE TECHNIQUE A L'INTENTION DES CANDIDATS

Connexion au site : https://eduline.ac-lille.fr/mvtprive/

Ce module est utilisable :

pour la consultation des services pour la saisie des vœux

IMPORTANT :

Lors de l'accès à la publication des services vacants, **si l'icône C (commentaire) apparait face à un emploi, cliquez sur cet icône pour visualiser le descriptif de cet emploi.** En effet, la quotité horaire (et) ou la discipline peuvent être modifiées.

La recherche des services par discipline n'affichera pas ces disciplines modifiées (signalées dans le commentaire). Il est donc conseillé de **parcourir tous les commentaires dans vos recherches par commune ou par établissement.**

La consultation des services publiés est possible en cliquant sur le lien actif «<u>Publication des services</u> <u>vacants</u>».

Un écran s'ouvre permettant une première sélection de la recherche : par discipline (toutes disciplines, puis par ordre alphabétique), par commune.

Utiliser le bouton «Valider» pour continuer la recherche.

L'écran suivant permet de sélectionner le ou les établissements, cliquer «OK».

L'écran suivant donne accès à la (ou aux) discipline(s) choisie(s) en détaillant, entre autres, les supports avec leur numéro de service, leur quotité, la nature de la publication (Vacant ou Susceptible), si un service partagé y est associé (pour le visualiser, cliquer sur l'icône **I**) et s'il fait l'objet d'un commentaire (il y a lieu, dès lors, de systématiquement cliquer sur l'icône © pour le visualiser)

La saisie des vœux se réalise en cliquant sur le lien actif «<u>Saisie des vœux</u>». les procédures diffèrent ensuite selon que le candidat possède ou non un NUMEN actif dans la base de l'Académie de LILLE.

<u>Rappel</u> : Le NUMEN est composé de 13 caractères selon la séquence suivante : 2 chiffres puis 1 lettre, 7 chiffres et 3 lettres. Attention à la confusion possible entre chiffres et lettres (le O et le zéro par exemple).

Tous les personnels en fonction dans l'Académie de LILLE à compter du 01/09/2003 possèdent un NUMEN. N'en possèdent pas, les candidats qui se trouvent en situation de cessation de fonctions depuis le 01/09/2003 ou venant d'autres Académies, ainsi que les titulaires de l'enseignement public (leur NUMEN ne sera pas reconnu dans la base EPP- Privé de LILLE).

I – Maîtres du privé en fonction dans l'académie de Lille

Dans l'écran «Connexion», répondre «Oui» à la question «Etes-vous en fonction dans l'Académie de LILLE ?», puis valider. L'écran suivant fait appel au NUMEN et à un <u>mot de passe</u> choisi par le candidat et dont la confirmation est demandée.

IL EST CAPITAL DE BIEN NOTER ET CONSERVER CE MOT DE PASSE QUI SERA EXIGE LORS DES CONNEXIONS ULTERIEURES.

L'écran suivant affiche des informations sur le candidat contenues dans la base. Il est indispensable de renseigner la rubrique « informations complémentaires » : ancienneté générale dans l'Education Nationale.

RUBRIQUE A SAISIR OBLIGATOIREMENT DANS L'ECRAN SUIVANT : Choix priorité de l'emploi.

Le candidat doit obligatoirement cliquer soit sur «maître dont le service est supprimé ou réduit» soit sur «mutation» soit sur «lauréat concours externe en cours de validation de son année de formation».

Le candidat peut commencer la saisie des vœux.

<u>II – Maîtres du privé en provenance d'autres académies, maîtres du privé en cessation de fonctions</u> <u>depuis le 01/09/2003 ou enseignants titulaires du public</u>

Dans l'écran « Connexion », répondre « Non » à la question « Etes vous en fonction dans l'Académie de LILLE ? », puis valider. L'écran suivant invite le candidat à cliquer sur le bouton « ICI » lorsqu'il se connecte pour la première fois. Il a alors accès à une grille de renseignements qu'il remplira en terminant par un <u>mot</u> <u>de passe</u>. Le candidat devra obligatoirement renseigner la rubrique «informations complémentaires» : ancienneté générale dans l'Education Nationale.

RUBRIQUE A SAISIR OBLIGATOIREMENT DANS L'ECRAN SUIVANT : choix priorité de l'emploi.

Le candidat doit obligatoirement cliquer soit sur «maître dont le service est supprimé ou réduit» soit sur «mutation» soit sur «lauréat concours externe en cours de validation de son année de stage». Après validation, la confirmation du mot de passe est sollicitée et le module génère ensuite un Code d'Accès.

IL EST CAPITAL DE BIEN NOTER ET CONSERVER CE CODE D'ACCES, AINSI QUE LE MOT DE PASSE, QUI SERONT EXIGES LORS DES CONNEXIONS ULTERIEURES.

L'écran suivant donne accès à la saisie des vœux.

III - Saisie des vœux du candidat

Le candidat utilise le bouton «Ajouter un vœu» qui va lui permettre de saisir au maximum 25 vœux. En cliquant sur «Ajouter un vœu», il accède à un écran permettant de saisir directement le numéro de service noté au préalable ou par saisie guidée selon les mêmes principes que lors de la consultation des emplois publiés. Quelle que soit l'option choisie, il convient de <u>valider</u> le vœu sélectionné. Le candidat peut ensuite poursuivre sa saisie en cliquant «Ajouter un vœu» ou clôturer la saisie en cliquant le bouton «Fin de saisie».

Pendant la durée de la saisie, l'écran affiche les vœux déjà formulés.

- Il est alors possible : * d'ajouter un vœu : «Ajouter un vœu»,
 - * de supprimer un vœu en cliquant sur l'icône dans la dernière colonne,
 - * de classer les vœux en utilisant les icônes ▲ et ▼ de la 1^{ère} colonne.

Le candidat peut revenir ultérieurement sur ses vœux en se reconnectant, pendant toute la période d'ouverture de la saisie. Le point de départ sera alors l'écran récapitulatif dans l'état où il se trouvait après la fin de saisie de la dernière connexion.

III.5 – CONSULTATION DES CANDIDATURES

Lors de la saisie des candidatures par les enseignants, l'établissement pourra consulter les vœux formulés dans son établissement.

Les écrans seront identiques au traitement des candidatures mais uniquement en consultation.

_ 8 × 🛱 Mouvement privé - Mozilla File Edit View Aller à Marque-pages Tools Window Help 🕝 🕡 🕡 👔 🖎 http://bvdevin.ac-lille fr/mvtprive/jsp/cons.jsp.jsessionid=C86E26BA314AA329B63B25A 🗊 🔍 Rechercher 5. 🕸 Accueil 🗇 Marque-pages 🛇 The Mozilla Org... 🛇 mozillaZine 🛇 mozdev.org 🛇 portail pagriates 🛇 Internet Explorer ... 🛇 Documents - Dir... 🗇 prive Mouvement ----Consultation des candidatures ÆE Consultation des candidatures Toutes les fonctions -CLG SAINTE MARIE (LILLE) Services vacants ou susceptibles Nombre Vacant Service ORS Suscept. partage Candidat(s) Discipline Nº de service Nature support Onntité CHAIRE LOOSO DOCUMENTATION 18.0 36.0 V 0 72 CLG SAINTE MARIE (LILLE) Services vacants ou susceptibles ENSEIGNEMENT Nombre Vacant Service ORS Suscept. partagé Candidat(s) Discipline Quotite Nº de service Nature support Sélectionner le service CHAIRE L0422 ANGLAIS 15.0 18.0 S 3 3631 <u>191</u> CHAIRE L1000 HISTOIRE GEOGRAPHIE 8.0 18.0 V 0 TO vement privė - Mozi<u>lla</u> _ 8 × File Edit View Aller à Marque-pages Tools Window Help 🔇 🕥 🕥 🛞 [> http://bvdev.in.ac-fille.tr/mv/prive/jsp/candcons.jsp.jsessionid=C86E26BA314AA329B63E3] (**Q. Recharcher**) 0. M 🕾 Accueil 🗈 Marque-pages 🛇 The Mozilla Org., 🛇 mozillaZine 🛇 mozdev.org 🛇 portail pagriates 🗞 Internet Explorer ... 🛇 Documents - Dir... 🗃 prive . Mouvement 1 TWP Consultation des candidatures E CLG SAINTE MARIE (LILLE) Service nº 3631 - L0422 ANGLAIS Liste des candidats Rang du Grade Retenu Hors DossierNom - Prénom Discipline Non Rang Motif acad Retenu voeu 5 ELEVE PROF ANGLAIS RE 1 Y Nom × 2 prénom 1 CERTIF. CN 0422E ANGLAIS RE Afficher les U SOIDE ECONOMIE ET GESTION ľ 1 AE NR ÷) candidats, consulter ADMINISTRATIVE les dossiers des candidats Sortir 🔲 🖼 🖓 🗋 🗟 Chargé TO THE

III.6 – TRAITEMENT DES CANDIDATURES (AVIS)

A – CHOIX DES SERVICES PUBLIES DANS L'ETABLISSEMENT

Modalités d'accès similaires à celles utilisées pour la consultation des services pour le mouvement (cf. III.3).



l'icône

III.6 TRAITEMENT DES CANDIDATURES (AVIS) – Suite

B – CONSULTATION DES CANDIDATURES ET DE LEUR DOSSIER



Affichage du dossier d'un candidat

C - SAISIE DE L'AVIS ET DU CLASSEMENT

La saisie, pour le service concerné et pour un candidat, peut s'effectuer soit :

TTT

- Par "retenu" avec un rang de classement (obligatoire pour les candidats retenus) et éventuellement un motif.
- Par "non retenu" avec obligatoirement le motif du refus (saisie libre).
- Indiquer si l'avis est en accord avec les propositions de la CAE.

E Privé P	Mouvement Traitement des candidatures	
	DUPONT FRED CANDIDAT EXTERNE CONTRAT PROVISOIRE LYC ST JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE LILLE SERVICE Nº113 EN L0422 ANGLAIS O Non retenu O Retenu	Cliquer sur le bouton du choix
	Rang de classement : Avis de la CAE : O Oui O Non	Si "retenu", saisie obligatoire du classement (1, 2, 3)
	Motif	Avis en accord avec la CAE : Cliquer sur le bouton du choix
	Valider	Motif Si "retenu", saisie facultative. Si "non retenu", saisie obligatoire. (Texte libre à saisir)

Valider puis passer au candidat suivant

III.6 TRAITEMENT DES CANDIDATURES (AVIS) – Suite

D – FIN DE LA SAISIE DES AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

L'établissement déclare quand il a fini de traiter **toutes les candidatures** de son établissement. A partir de ce moment, le rectorat, et lui seul, peut alors saisir les avis sur les candidatures de l'établissement (procédure similaire à la clôture de la saisie des services susceptibles d'être vacants : cf.III.2).

🗮 Mouvement privé - Mozilla		
Eile Edit ⊻iew Aller à Marque-pages	Tools Window Help	3
	lildev.in.ac-lille.fr/mvtprive/jsp/cand.jsp;jsessionid=A8FD2	9A7376EF5EFD794B1D!
Accueil 🗇 Marque-pages 🔖 The Mo	ozilla Org 🛇 mozillaZine 🛇 mozdev.org 🛇 index.html 🛇	> Documents - Dir 🗇 prive
E	Mouvement	
Privé	Traitement des candidat	tinee
P	Indirement des cananaa	
	Créer le fichier des candidature	<u>'S</u>
		Choix de la fonction
CLG SAINTE MARIE (LIL	LE)	Services vacants ou susceptibles
	DOCUMENTATION	
Nº de service Nature support	t Discipline	Quotité ORS Vacant Service Candidat(s)
72 CHAIRE	L0080 DOCUMENTATION	18.0 36.0 V X
	Etes-vous sûr d'avoir fini candidatures de votre d Oui ATTENTION, si vous ré n'aurez plus accès	le traitement des établissement ? <u>Non</u> pondez OUI, vous à la saisie.

III.6 TRAITEMENT DES CANDIDATURES (AVIS) – Suite

E – CONSULTATION APRES LA VALIDATION DE LA SAISIE DES AVIS

L'établissement a déclaré qu'il a fini de traiter toutes les candidatures de son établissement. Il n'a plus accès à la saisie.

Mouvement privé -	Mozilla						- 8
<u>File Edit View Aller</u>	à <u>M</u> arque-pages	<u>T</u> ools <u>W</u> indow <u>H</u> elp					
6.00		ildev.in.ac-lille.fr/mvtprive/jsp/cand.jsp;jsessionid=A	8FD29A7376EF5EFD	794B1D	<u> </u>	Recherc	ier So I
Accueil CMarque	-pages 🛇 The Mo	zilla Org 🛇 mozillaZine 🛇 mozdev.org 🛇 index.l	html 🛇 Documents -	Dir 🖯	lprive		Constanting of
E Privé P		Mouvemen ⁻ Traitement des candi	t datures				É
		Créer le fichier des candid	atures				
		DOCUMENTATION	-				
a feat literate	~						
	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	Vous avez fini le traitement des	s candidatures				
CLG SAINT	E MARIE (LILI	.D)		Serv	ices vac	ants ou	susceptibles
		DOCUMENTATION	Ň		12-24		All
Nº de service	Nature support	Discipline	Quotité	ORS	Vacant Suscept	Service .partagé	Candidat(s) traité(s)
72	CHAIRE	LOOSO DOCUMENTATION	18.0	36.0	V		*
	∰ : pas	de candidat, 🕯 : des candidats sont encore à traiter	, Ť : tous les candida	ts sont b	raités.		

# III.6 TRAITEMENT DES CANDIDATURES (AVIS) - Fin

Si vous le souhaitez, vous pouvez créer le fichier des candidatures à exploiter ensuite avec Excel.

							522
		<u>Créer le fichier des candi</u>	idatures				
		DOCUMENTATION	•				
		Manage Calls togitom out d	an and did tumon				
		vous avez nui le traitement de	es canalaguares				
CLG SAINTH	MARIE (LILL	E)	es candidatures	Serv	ices vac:	ants ou :	susceptibles
CLG SAINTI	MARIE (LILL	E) DOCUMENTATIO	on	Serv	ices vac	ants ou :	susceptibles
CLG SAINTE № de service	MARIE (LILL	.E) DOCUMENTATIC	DN Quotité	Serv	ices vac Vacant Suscept.	ants ou : Service partagé	susceptibles Candidat(s) traité(s)
CLG SAINTH N° de service <u>72</u>	MARIE (LILL Nature support CHAIRE	L0080 DOCUMENTATION	DN Quotité 18.0	Serv ORS 36.0	ices vac Vacant Suscept. V	ants ou Service partagé	susceptibles Candidat(s) traité(s)

Lorsque vous cliquez sur le lien suivant



Il y a alors ouverture du fichier dans le logiciel Microsoft Excel.

Le principe d'enregistrement est identique à celui des postes vacants dans la publication des postes vacants.

# L'établissement dispose alors d'un fichier des candidats : Candidats[numéro établissement].csv

Vous obtenez le résultat suivant que vous n'oublierez pas de sauvegarder sous format xls

XM	icrosoft Excel -	candidats	E3P.csv					
18	Fichier Edition Affichage Insertion Format Outils Données Fenêtre ?							
	6	A NBC X	. <b>B B I I I I I I I I I I</b>	<b>∩ +</b> C∦ +	🍓 ኛ Σ f*	<u>2</u> ↓ <u>2</u> ↓ <u>100%</u> • <u>2</u>		
Aria	omer of the activity of the last of the Bell	• 12	GIS	토 = 크	፼ ፼ % ∞	*** **** 律 律 · ◆ · ▲ ·		
	κ1 = SEP LYCEE ST JOSEPH BRESSUIRE							
	A	B C	D	E	F	G H		
1	0790080H	23 V	PITT	BRAD	PLP CN	GENIE INDUSTRIEL BOIS		
2	0790080H	61 V	PITT	BRAD	PLP CN	GENIE INDUSTRIEL BOIS		
3	0790080H	276 S	MORISSON	ANNICK	CERTIF. CN	LETTRES MODERNES		